

Rapport annuel et états financiers

Chubb European Group SE

31 décembre 2023

CHUBB®

La Tour Carpe Diem
31 Place des Corolles, Esplanade Nord
92400 Courbevoie
France

NUMÉRO D'IMMATRICULATION : 450 327 374 RCS Nanterre

Rapport du Directeur Général au 31 décembre 2023

Introduction

J'ai le plaisir de vous annoncer que 2023 a été une nouvelle année couronnée de succès pour Chubb European Group SE (« CEG »). Nous avons augmenté notre chiffre d'affaires de plus de 8 % pour atteindre 6,5 milliards € de primes brutes souscrites grâce à la bonne exécution de nos stratégies de souscription, de nos capacités de service et de nos initiatives de distribution dans un contexte de marché globalement favorable. Le résultat technique est très sain à 1 047,2 M€ avec un ratio combiné associé de 72,8 %. Les portefeuilles d'investissement de CEG ont généré de bonnes performances, mais leur comparaison avec l'année précédente a été pénalisée par les taux de change. Les rendements des investissements ont contribué à hauteur de 37,7 M€ au compte de résultat, soit un résultat avant impôt publié de 1 082,4 M€.

Réflexions sur 2023

L'assurance offre aux clients la stabilité financière, par le paiement des sinistres et des services d'atténuation des risques, pour développer leurs activités, et la sécurité pour prendre les risques nécessaires pour faciliter le changement. Les courtiers et les clients continuent de reconnaître les qualités de CEG, son bilan solide, sa marque et sa réputation, ainsi que notre objectif de fournir un service de qualité à tout moment. Cette année, nous nous sommes davantage concentrés sur les initiatives de distribution proactives, en renforçant notre engagement auprès de partenaires stratégiques établis et en développant des liens plus étroits avec d'autres afin de générer des flux de soumission accrus, ce qui a permis une croissance significative.

Nous continuons à développer des produits d'assurance innovants pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients. En 2023, nous avons diversifié et élargi notre offre de pratiques sectorielles, en ajoutant des solutions de gestion du risque axées sur les médias à notre gamme de produits au Royaume-Uni, et en élargissant les paramètres de pratiques sectorielles en Europe continentale pour capter un plus large éventail de produits. Nous avons également lancé Climate+, qui s'appuie sur les vastes capacités techniques de Chubb en matière de souscription et d'ingénierie des risques pour fournir un éventail complet de produits et services d'assurance aux entreprises qui développent ou utilisent de nouvelles technologies et processus qui soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Nous fournissons également des services de gestion des risques et de résilience pour aider ceux qui gèrent l'impact du changement climatique.

De manière générale, les marchés de gros et de détail sont restés relativement ordonnés. Bien que la concurrence se soit accrue au fil de l'année, l'adéquation solide des taux dans l'ensemble de nos portefeuilles nous a permis de continuer à accroître nos expositions. L'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD) a continué d'apporter la contribution la plus importante à la croissance des primes de CEG, la forte croissance des principales lignes Incendie et Multirisques compensant facilement la baisse des revenus des lignes financières, car nous réduisons les objectifs d'affaires nouvelles dans certains des domaines les plus difficiles de cette catégorie afin de protéger nos marges de rentabilité. Notre activité Accident & Santé (« A&S ») s'est également bien comportée, avec une croissance dans les catégories Voyage et Affinité et en tirant parti de notre proposition transversale avec les clients IARD existants et nouveaux. Nous avons également augmenté notre activité Consommateurs malgré la baisse des volumes de production de ligne personnelle spécialisé (« SPL »), car nous avons élargi nos autres propositions de produits centrés sur le client et notre activité Services de risque personnel.

En 2022, nous avons lancé un nouveau Centre de souscription multilingue (« UWC ») à Madrid, qui regroupe les capacités de souscription, d'exploitation et de gestion des sinistres en un seul centre d'excellence. 2023 a vu l'exécution à grande échelle de nos plans UWC, avec la migration de plus de 75 000 polices de marché intermédiaire et de petites entreprises des succursales européennes de CEG vers le centre, libérant la capacité des souscripteurs pour leur permettre de se concentrer sur les renouvellements plus complexes et le service à la clientèle, et de cibler davantage des affaires nouvelles. Nous avons également gagné en efficacité au Royaume-Uni grâce à un nouveau transfert des activités vers le Centre National de souscription (*Underwriting Centre*) de Manchester.

Nous continuons à déployer des technologies pour améliorer les parcours en ligne de nos clients et améliorer la fonctionnalité de nos plateformes de commerce électronique, en particulier dans l'espace Lignes consommateurs, et avons augmenté notre portefeuille numérique de plus de 50 % au cours de l'année.

Rapport du Directeur Général au 31 décembre 2023

Performance financière

CEG a souscrit 6 499,6 M€ de primes brutes souscrites au cours de l'exercice, soit une hausse de 8,1 % par rapport aux 6 014,2 M€ enregistrés fin 2022, grâce à la bonne exécution de nos stratégies de souscription, de nos capacités de service et de nos initiatives de distribution. Les primes nettes souscrites de l'exercice ont augmenté de 5,3 %, passant à 3 750,5 M€ contre 3 560,6 M€ l'exercice précédent.

La société a enregistré un bénéfice technique de 1 047,2 M€ et un ratio combiné associé de 72,8 %. Le résultat a bénéficié de dégagements de réserves sur exercices antérieurs de 380,5 M€. Les pertes nettes de catastrophe liées à une série d'événements, mais principalement à des tempêtes dans toute l'Europe, se sont élevées à 27,5 M€, bien dans les tolérances et les attentes de la société en matière de risque. Les rendements nets des investissements se sont élevés à 37,7 M€ et ont contribué à un résultat avant impôt de la société de 1 082,4 M€.

Perspectives d'avenir

De nombreux économistes prévoient un ralentissement de l'économie mondiale en 2024, reflétant les difficultés liées au durcissement des politiques monétaires mises en œuvre pour maîtriser les niveaux élevés d'inflation, à la crise du coût de la vie, aux perturbations des marchés de l'énergie et de l'alimentation en conséquence de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et, vers la fin de l'année, au déclenchement de la guerre au Moyen-Orient. Du point de vue des souscriptions, ces conditions économiques et l'incertitude géopolitique élevée, ainsi que le risque accru de pertes importantes liées aux catastrophes naturelles en raison du changement climatique, pèsent sur les perspectives du secteur de l'assurance, mais nous pensons que les opportunités de croissance restent solides.

La croissance rentable reste notre priorité numéro un. Nous nous concentrerons sur le maintien de l'activité et travaillerons avec nos courtiers partenaires diversifiés pour augmenter le flux de soumissions dans le but d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité pour 2024. Nous révisons constamment nos offres de produits pour nous assurer de continuer à offrir les meilleures solutions d'assurance à nos clients. Nous avons identifié des opportunités de croissance accélérée sur certains de nos marchés clés, en adoptant une approche de souscription multi-lignes pour débloquer des affaires nouvelles. Nous créerons et mettrons en œuvre une culture de vente axée sur les meilleures pratiques dans toute la région, en particulier pour les activités de marché intermédiaire, soutenue par une gestion et des mesures améliorées des indicateurs, et étendrons nos spécialités de pratique sectorielle pour répondre aux besoins des clients. Dans le secteur de la consommation, nous visons à développer nos activités verticales dans les secteurs des banques, de la distribution, des télécommunications et des voyages et à diversifier davantage nos produits et nos capacités de distribution. Nous continuerons également à adopter la numérisation et à développer des processus de souscription à faible contact pour les risques simples, en améliorant nos processus et en intégrant davantage les données et les analyses dans nos flux de travail.

Et enfin...

Chubb possède une culture très forte et s'engage à offrir des souscriptions, un service et une exécution supérieurs. Nous cherchons à attirer et retenir les meilleurs talents et nous nous efforçons de créer un environnement diversifié et inclusif où tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour réaliser leur plein potentiel, quelles que soient leurs différences, et sont reconnus pour leurs contributions. Nous nous astreignons à des normes rigoureuses et nous nous efforçons d'offrir les meilleurs résultats à nos clients et partenaires commerciaux. Nous n'aurions pas pu obtenir les excellents résultats que nous avons publiés cette année sans le travail acharné et le dévouement des employés de CEG, et j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous mes collègues de l'organisation pour leurs efforts continus.

Je tiens également à remercier nos courtiers partenaires, anciens et nouveaux, pour leur soutien. Nos relations solides nous ont permis d'aligner nos initiatives de croissance sur des stratégies de souscription spécifiques afin de générer des revenus supplémentaires et je suis impatient d'accroître encore notre engagement auprès des communautés de courtiers britanniques et européens au cours de l'année à venir.

Sara Mitchell

Directrice générale

Le 27 mars 2024

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

Événements commerciaux importants

Conflit Russie / Ukraine

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Cette invasion s'est heurtée à la résistance ukrainienne et a créé une instabilité géopolitique importante entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et la Russie. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe ont mis en œuvre un nombre important de sanctions économiques et politiques à l'encontre de particuliers, d'entreprises et de l'ensemble du système financier russe. Cependant, la société reste en bonne position pour réagir aux impacts du conflit. CEG continuera de surveiller la situation et de fournir des mises à jour aux parties prenantes au besoin.

Présentation de l'activité

Chubb est un leader mondial de l'assurance. Présente dans 54 pays et territoires, Chubb offre des contrats d'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers aux particuliers et aux entreprises, des contrats d'assurance accidents aux particuliers, des complémentaires santé, des contrats de réassurance et d'assurances vie à un éventail de clients très diversifié.

Chubb se définit par son offre étendue de produits et de services, ses vastes capacités de distribution, ses partenariats avec des plateformes directes aux consommateurs, sa solidité financière exceptionnelle et ses opérations locales à l'échelle mondiale. Elle offre aux multinationales, aux entreprises de taille moyenne et aux petites entreprises des services d'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers et d'ingénierie des risques ; aux particuliers aisés disposant d'actifs importants à protéger ; aux particuliers souscrivant des couvertures d'assurance vie, d'assurance accidents personnelle, d'assurance complémentaire santé, d'assurance habitation, d'assurance automobile et d'assurance personnelle spécialisée ; aux entreprises et aux groupes d'affinités fournissant ou offrant des programmes d'assurance accidents et santé et une assurance vie à leurs employés ou membres ; et aux assureurs gérant les expositions avec une couverture de réassurance.

Chubb évalue, assume et gère les risques avec discernement et discipline. Elle assure le service et le règlement des sinistres de manière équitable et rapide et offre une gamme de services conçus pour aider les clients à minimiser les risques de perte et à s'assurer qu'ils sont préparés et protégés. Chubb vise à créer une durabilité pour les clients et les actionnaires en mettant l'accent sur une sélection rigoureuse des risques, une tarification et des conditions qui reflètent de manière appropriée le transfert des risques.

Les principales compagnies d'assurance opérationnelles de Chubb conservent les notes de solidité financière de « AA » par Standard & Poor's et de « A++ » par A.M. Best.

CEG est l'une des principales compagnies d'assurance et de réassurance commerciales d'Europe et exploite une activité de souscription prospère au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. Il s'agit d'un contributeur majeur de Chubb, générant environ 12 % de la prime brute souscrite globale du groupe en 2022.

CEG a son siège à Paris et possède des succursales au Royaume-Uni et en Europe. Elle est agréée et réglementée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. CEG détient des autorisations transfrontalières dans l'ensemble de l'Espace économique européen et exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR. Au Royaume-Uni, CEG est agréée par la Prudential Regulation Authority et soumise à une réglementation limitée. CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de risques professionnels spécifiques (*surplus lines*) qui figure sur la « liste blanche » aux États-Unis, ce qui l'autorise à souscrire des contrats d'assurance de risques professionnels spécifiques dans tous les États et territoires américains. Divers canaux de distribution permettent d'accéder aux activités commerciales et l'entreprise entretient des relations étroites avec le milieu des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

La société propose à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de gestion des risques qui couvrent les classes Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD), Accident et Santé (A&S) et de lignes personnelles, avec des polices principalement souscrites aux noms de « Chubb Europe », « Chubb Global Markets » et « Chubb Tempest Re », qui tirent parti du caractère distinctif et de la notoriété de la marque Chubb et reflètent les solides plateformes d'assurance, la réputation, les compétences, les notes de solidité financière et la cohérence de la philosophie de gestion de la société.

Les activités IARD fournissent des solutions d'assurance axées sur la clientèle, ainsi que des services de gestion des risques et d'ingénierie à une gamme d'entreprises multinationales, grandes, moyennes et petites, au Royaume-Uni et

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

en Europe, avec des produits couvrant les risques liés aux biens, aux dommages primaires et excédentaires, aux lignes financières, aux cyber-risques, aux cautions, au fret maritime, à l'environnement et à la construction.

La division A&S propose une gamme de produits A&S et voyages, offrant des avantages et des services aux particuliers, aux groupes d'employés et aux groupes d'affinités dans toute l'Europe. Dans certains cas, ces produits sont conditionnés sous d'autres marques ou font partie de produits d'un autre prestataire. Une gamme de produits d'assurance individuelle contre les accidents et la maladie, y compris l'invalidité de courte durée, l'état critique et l'hospitalisation/la récupération, est également proposée dans un certain nombre de pays européens.

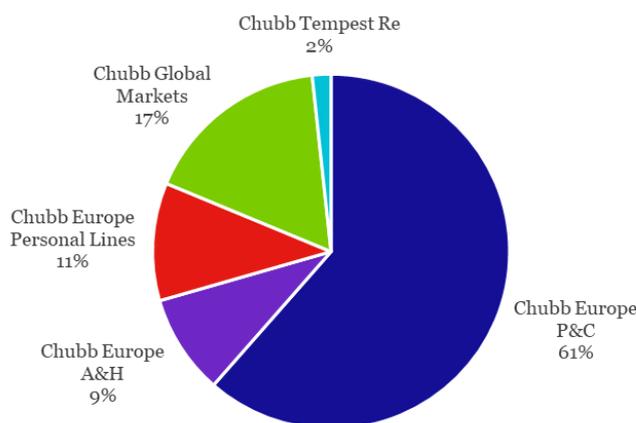
Les lignes personnelles comprennent les lignes personnelles spécialisées (« SPL ») qui proposent des solutions d'assurance innovantes et des capacités de traitement des sinistres de pointe pour les partenariats d'affinité, notamment les opérateurs de réseaux mobiles et les opticiens, afin d'offrir à leurs clients une protection de leurs appareils mobiles, lunettes et aides auditives. Chubb propose également, au sein de sa division Services de risque personnel (« PRS »), une couverture d'assurance, principalement une assurance automobile, une assurance habitation et des contenus, y compris des collections de bijoux et d'œuvres d'art, aux particuliers et aux familles prospères.

Chubb Global Markets (« CGM ») est l'activité de souscription internationale spécialisée du groupe. Grâce à ses capacités de distribution parallèles, les produits de souscription peuvent être proposés à la fois par l'intermédiaire de CEG et de Lloyd's Syndicate 2488, gérés par Chubb Underwriting Agencies Limited. La gamme de produits de CGM comprend des solutions sur mesure pour les risques aéronautiques, énergétiques, financiers, maritimes, immobiliers, politiques et les risques d'assurance des lignes excédentaires.

Avec des opérations de souscription situées à Londres et à Zurich, Chubb Tempest Re International (« CTRe ») souscrit des traités de réassurance traditionnels et non traditionnels dans le domaine de l'aviation, du multirisque, de la marine et des biens dans le monde entier. Les produits sont proposés par l'intermédiaire de CEG et de diverses entités juridiques du groupe Chubb à l'étranger.

CEG bénéficie de fonctions de support complètes et pleinement intégrées couvrant les sinistres, la finance et l'actuariat, la gestion des risques, le service juridique et de conformité, les ressources humaines, les opérations et l'informatique. Certaines des fonctions de support sont externalisées auprès de prestataires de services tiers spécialisés et certaines de leurs prestations sont exécutées en dehors du Royaume-Uni.

La répartition des primes brutes souscrites 2023 par unité opérationnelle est illustrée ci-dessous :



La répartition des primes brutes souscrites et des primes nettes souscrites 2023 par les principaux pays est illustrée ci-dessous :

Pays	2023	2023	2022	2022
	Prime brute souscrite en milliers €	Prime nette souscrite en milliers €	Prime brute souscrite en milliers €	Prime nette souscrite en milliers €
Royaume-Uni	3 180 944	1 784 031	2 995 096	1 850 012
France	900 485	510 072	833 809	469 785
Allemagne	477 661	254 561	433 255	219 138
Italie	364 023	270 987	339 933	239 604
Pays-Bas	361 404	237 377	333 939	197 425
Espagne	341 822	204 584	297 355	178 586
Irlande	236 277	110 846	204 381	89 576
Suède	84 714	43 517	79 058	38 218

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

Turquie	68 496	37 271	94 337	44 515
Autres	483 788	297 277	403 078	233 810
Total	6 499 614	3 750 525	6 014 239	3 560 670

Présentation des états financiers

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Résultats et performance

2023 a dégagé un résultat d'exploitation avant impôt de 1 082,4 M€ et un ratio combiné de 72,9 %. Un résumé des résultats financiers déclarés est présenté dans le tableau suivant.

en millions €	2023	2022
Primes brutes souscrites	6 499,6	6 014,2
Primes nettes souscrites	3 750,5	3 560,6
Primes nettes acquises	3 594,6	3 463,3
Pertes encourues	1 399,3	1 636,0
Charges d'exploitation	1 218,1	1 252,8
Bénéfice technique	1 047,2	783,3
Rendement des investissements	37,7	124,2
Autres produits / (charges) net(te)s	0,0	0,0
Résultat net avant impôt	1 082,4	907,5
Ratio combiné %	72,8 %	83,4 %

La société a enregistré un bénéfice technique de 1 047,2 M€ et un ratio combiné associé de 72,8 %. Le résultat a bénéficié de dégagelements de réserves sur exercices antérieurs de 380,5 M€. Les pertes nettes liées à des catastrophes liées à une série d'événements, mais surtout à des tempêtes dans toute l'Europe, se sont élevées à 27,5 M€, bien dans les tolérances et les attentes de la société en matière de risque. Les rendements nets des investissements se sont élevés à 37,7 M€ et ont contribué à un résultat avant impôt de la société de 1 082,4 M€.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice après impôt de 813,1 M€

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

2021	700 M€
2022	450 M€
2023	660 M€

Il est proposé de verser aux actionnaires un dividende de 750 M€ provenant des Autres réserves, 0,837 € par action.

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

Résultats financiers de la société au cours des dernières années

I - Situation financière à la clôture	2023	2022	2021	2020	2019
Capital social (en euros)	896 176	896 176	896 176	896 176	896 176
	662	662	662	662	662
Nombre d'actions ordinaires existantes	896 176	896 176	896 176	896 176	896 176
	662	662	662	662	662
II - Résultat des opérations réelles (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (net de réassurance)	3 750 525	3 560 670	3 228 930	2 723 807	2 476 633
Résultat technique avant impôt	1 047 171	783 320	761 092	329 615	308 125
Résultat avant impôt (perte)	1 082 449	907 558	868 912	117 681	495 434
Impôts sur le revenu	-269 361	-222 376	-212 093	-54 856	-144 120
Bénéfice après impôts	813 088	685 182	656 818	62 825	351 314
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III - Résultat par action					
Résultat après impôt (en milliers d'euros)	813 088	685 182	656 818	62 825	351 314
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,837	0,457	0,502	0,445	0,000
IV - Personnel					
Nombre moyen d'employés	3 888	3 805	3 604	3 586	1 506
Tableau de paie (en milliers d'euros)	310 184	285 391	270 972	263 902	147 100
Avantages au personnel (en milliers d'euros)	121 566	122 821	110 962	101 555	62 868

Stratégie de souscription

CEG jouit d'un savoir-faire reconnu en matière de risque, adopte une approche disciplinée en matière de souscription et s'engage pleinement à satisfaire les besoins de ses clients en matière d'assurance. La société vise à poursuivre une croissance rentable en mettant l'accent sur la réalisation de performances optimales en matière de souscription, l'innovation en matière de produits, la distribution et le service, et la pertinence continue aux yeux des clients et des courtiers. CEG se distingue par sa présence régionale, qui fournit aux courtiers et aux clients un accès rapide aux décideurs de CEG, tout en garantissant le respect des exigences réglementaires et fiscales locales.

La stratégie de CEG se concentre sur une philosophie de souscription établie qui imprègne l'activité. Bien qu'ils s'efforcent de générer une croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre, les souscripteurs sont tout à fait prêts à réduire les volumes si nécessaire afin de maintenir un bénéfice technique. Grâce à ses compétences en matière de souscription et à ses stratégies de marketing ciblées, CEG vise à générer de la croissance dans les domaines où les marges de souscription ajustées du risque sont favorables et à obtenir de meilleures conditions ou à réduire l'activité là où elles ne le sont pas.

La société s'efforce d'offrir des niveaux de service de qualité optimale dans tous les aspects de ses activités, du traitement des contrats à la gestion des risques et au traitement des sinistres. CEG continue d'investir dans la technologie pour améliorer son efficacité opérationnelle, le soutien apporté aux souscripteurs et ses interfaces courtiers. La société s'engage à protéger et préserver son capital et applique une stratégie d'investissement prudente, en maintenant l'accent sur la gestion des flux de trésorerie et des liquidités afin de garantir sa position à long terme sur le marché de l'assurance.

Environnement de notation

L'adéquation globale des prix en 2023 est restée très forte. Les hausses tarifaires ont continué d'être réalisées dans un large éventail de classes, bien que d'une ampleur inférieure à celle de l'année précédente.

En grande partie en raison de la surcapacité du marché, la tarification de l'assurance de gros est devenue de plus en plus compétitive au fil de l'année, même si l'adéquation des tarifs est restée bonne dans la plupart des secteurs. L'évolution globale des taux sur le portefeuille de renouvellement de CGM a été de 3 %, avec des hausses à deux chiffres

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

dans l'immobilier, tirées par un marché américain des catastrophes difficile et des hausses à un chiffre dans l'énergie, partiellement compensées par de légères réductions dans l'aviation et les lignes financières.

Les prix de détail dans la région sont également devenus de plus en plus compétitifs, bien que les prix pour l'ensemble de l'année aient été positifs, avec une augmentation moyenne globale des taux sur les renouvellements d'environ 3 %. A l'exception des Lignes financières au Royaume-Uni, qui a connu des baisses de taux en grande partie sous l'effet d'une forte concurrence, les marchés sont restés raisonnablement ordonnés, avec des hausses de taux dans toutes les autres grandes lignes d'activité.

Moteurs de croissance et de rentabilité

CEG souscrit des activités au Royaume-Uni, en Europe continentale, aux États-Unis et à l'international, principalement en euros, en livres sterling et en dollars américains. À des fins comptables et dans le cadre du présent rapport, les résultats d'exploitation de l'entreprise sont présentés en euros.

Les primes brutes souscrites de CEG pour 2023, d'un montant de 6 499,6 M€, étaient 8,1 % supérieures aux 6 014,2 M€ enregistrés à la fin de l'exercice 2022, principalement grâce à la croissance du chiffre d'affaires de l'activité de gros de CGM et des portefeuilles de détail IARD, reflétant un taux positif, une forte rétention de l'activité et une augmentation des volumes d'affaires nouvelles, les clients continuant de reconnaître la supériorité de la distribution, de l'offre de produits et des capacités de service de Chubb. Le portefeuille A&S de CEG a également enregistré une croissance significative grâce à l'augmentation des voyages et aux nouvelles activités d'affinités. Les primes de Lignes personnelles sont restées relativement stables, la croissance de PRS ayant été compensée par la baisse des volumes de production de SPL due aux pénuries d'appareils et à la baisse des ventes.

CEG achète de la réassurance dans toutes les branches d'activité afin d'accroître sa capacité de souscription et d'atténuer l'impact des sinistres majeurs et d'une fréquence excessive de sinistres de moindre ampleur. Un certain nombre des programmes de réassurance gérés par CEG en 2023 ont été réassurés par une société de Chubb, Chubb Tempest Reinsurance Ltd. CEG bénéficie également, en particulier pour les expositions aux catastrophes aux États-Unis et dans le monde entier, de programmes de réassurance partagés avec les entités de Chubb à l'échelle mondiale, y compris Syndicate 2488 chez Lloyd's. Ces dispositifs se traduisent par une augmentation du pouvoir d'achat de réassurance de Chubb, qui bénéficie in fine à toutes les filiales, y compris CEG. Aucun changement significatif n'a été apporté au programme de réassurance et à la stratégie d'achat de la société en 2023.

L'exposition de CEG à des sinistres importants est gérée par le suivi de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription ainsi que par le recours à la protection procurée par la réassurance, enfin, par une modélisation et des analyses sophistiquées. Les pertes liées aux catastrophes de 27,5 M€ nettes de recouvrements de réassurance étaient largement dans les limites de tolérance au risque et ont été plus que compensées par des reprises de provisions de la période précédente de 380,5 M€, principalement dans l'IARD de détail. Le ratio de sinistralité de l'exercice d'accident en cours 2023, hors pertes liées aux catastrophes naturelles et évolution de la période précédente, s'établit à 48,7 % (2022 : 52,0 %) démontrant la qualité de l'activité sous-jacente de CEG.

Rapport d'investissement

Stratégie d'investissement

CEG poursuit une stratégie d'investissement prudente en constituant des portefeuilles extrêmement liquides, diversifiés et de grande qualité gérés par des experts indépendants. Des directives d'investissement détaillées du groupe Chubb sont établies pour chaque portefeuille géré, y compris des indices de référence personnalisés de Chubb par rapport auxquels la performance du gérant est mesurée.

CEG gère de manière active cinq portefeuilles d'obligations Investment Grade, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar US. Un autre portefeuille passif est maintenu en Suisse pour répondre aux exigences locales de solvabilité. CEG alloue également une proportion limitée de fonds disponibles à l'investissement dans des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent les obligations à haut rendement, les prêts bancaires syndiqués, les prêts privés et le capital-investissement. L'allocation aux prêts privés et aux actions a augmenté suite à un nouvel investissement dans cette classe d'actifs au cours de l'année. CEG conserve également des dépôts bancaires fixes en Turquie afin de satisfaire aux exigences locales de solvabilité.

**Rapport de gestion
au 31 décembre 2023**

À la fin de l'année 2023, les fonds alloués aux stratégies alternatives représentaient 22 % des portefeuilles d'investissement de CEG, dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG ont continué d'être alloués à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés, gérés activement et exposés à un large éventail de secteurs.

La répartition approximative des portefeuilles d'investissement de CEG est de 28 % en livres sterling, 38 % en euros et 34 % en dollars américains.

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

Revue des marchés financiers

Les secteurs obligataires mondiaux ont généré des performances totales positives en 2023 malgré la volatilité élevée des taux d'intérêt tout au long de l'année. Les rendements ont augmenté plus tôt dans l'année sur fond de multiples relèvements des taux de la Réserve fédérale, de la Banque centrale européenne et de la Banque d'Angleterre. Les rendements ont baissé en fin d'année en réaction aux anticipations de politiques accommodantes des banques centrales dans le sillage de la modération de l'inflation et des prévisions d'affaiblissement des données économiques.

Malgré les inquiétudes suscitées par le durcissement des conditions de crédit suite aux turbulences du secteur bancaire en début d'année, les secteurs du crédit, en particulier le haut rendement et la dette des marchés émergents, ont généré des rendements excédentaires positifs par rapport aux emprunts d'État équivalents duration, dans un contexte de resserrement des spreads.

Au premier semestre 2023, les principales banques centrales ont déclaré que les taux directeurs resteraient plus élevés pendant une période prolongée. À la fin de l'année, les acteurs du marché sont devenus confiants quant à la fin des cycles de hausse des taux des principales banques centrales. La Réserve fédérale a maintenu son durcissement de ton pendant la majeure partie de 2023, mais a terminé l'année sur un ton plus conciliant. La Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre ont procédé à plusieurs hausses consécutives de taux, mais ont adopté un ton plus conciliant en fin de période, même si elles ont toutes deux tenté de minimiser l'ampleur des baisses de taux attendues.

Les statistiques économiques mondiales ont bien résisté pendant la majeure partie de l'année, bien qu'elles aient de plus en plus divergé d'une région à l'autre. L'inflation a ralenti mais à des niveaux bien supérieurs aux objectifs des banques centrales et les salaires sont restés élevés. Le Royaume-Uni a été confronté à l'inflation la plus élevée parmi les marchés développés pendant la majeure partie de la période. La vigueur du marché du travail américain a persisté et les dépenses des ménages sont restées solides. Le durcissement des conditions de financement et l'affaiblissement de la demande ont pesé sur la production industrielle mondiale et l'activité manufacturière, en particulier dans la zone euro, au Japon et en Chine. L'Allemagne est entrée en récession technique avec un PIB négatif pour le deuxième trimestre consécutif au premier trimestre. L'économie chinoise a repris de la vigueur à la fin de la période, mais le secteur immobilier a continué d'afficher des accès de faiblesse.

Dans l'ensemble, 2023 a été une année de reprise et de résilience inattendue pour les marchés financiers mondiaux. En fin d'année, les marchés mondiaux du crédit se sont fortement redressés dans le dernier mois, les spreads des obligations d'entreprise se resserrant sous l'effet d'un contexte technique favorable et de données d'inflation conformes aux attentes du marché.

Performance des investissements

Les obligations de qualité Investment Grade ont enregistré des performances positives en 2023, dans un contexte de baisse des rendements souverains et des obligations d'entreprise. Les performances des actifs alternatifs, notamment les obligations à haut rendement, les prêts bancaires et les prêts privés, ont produit de bons résultats sur l'année.

Dans l'ensemble, CEG a généré un rendement total positif de 8,2 % en 2023 sur les soldes disponibles à l'investissement. Pour les portefeuilles de qualité Investment Grade, les performances ont varié d'un gérant à l'autre, allant de 8,1 % à 7,7 % pour l'euro, de 7,4 % à 7,3 % pour la livre sterling et de 8,0 % pour le portefeuille de qualité Investment Grade en dollar américain sur l'année.

Les actifs d'investissement alternatifs de CEG, qui représentent environ 22 % du portefeuille total, ont produit de bons résultats. L'allocation aux prêts privés et aux participations dans le capital-investissement a généré des performances totales positives de 9,1 % en EUR et 6,0 % en GBP, tandis que le portefeuille de prêts bancaires a généré une performance totale de 11,8 %. Les performances du portefeuille d'obligations à haut rendement en dollars américains de CEG ont varié, le gérant ayant gagné 12,4 % et 11,9 % sur l'ensemble de l'année. CEG a mis en place un nouveau portefeuille de prêts illiquides libellés en euros fin juin, qui a généré un rendement de 4,6 % sur le reste de l'année 2023.

Situation financière

Capital

CEG maintient une structure de capital efficace, cohérente avec le profil de risque de la société, qui tient dûment compte de l'environnement réglementaire et de marché pertinent pour ses opérations commerciales.

Rapport de gestion au 31 décembre 2023

La société évalue ses propres besoins en fonds propres sur la base d'une mesure détaillée des risques, dans le but de maintenir une solidité financière et une adéquation des fonds propres suffisantes pour soutenir les objectifs commerciaux et répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation, tout en conservant une flexibilité financière en assurant la liquidité.

CEG évalue son profil de risque et ses propres exigences de fonds propres à l'aide d'un modèle interne développé pour répondre aux exigences de Solvabilité II. Le modèle interne s'appuie sur un cadre solide de validation et de gouvernance qui garantit sa pertinence continue et est affiné pour refléter l'expérience de CEG, les changements dans le profil de risque et les progrès des méthodologies de modélisation. À partir de 2021, CEG a obtenu l'approbation du régulateur pour utiliser son modèle interne pour définir son capital de solvabilité requis réglementaire.

Au 31 décembre 2023, la société disposait d'un capital de solvabilité requis en modèle interne de 1 678 M€ et de ressources en fonds propres éligibles mesurées par Solvabilité II de 2 954 M€. Le ratio de solvabilité réglementaire de la société s'élève donc à 176 %.

Notations

CEG possède une notation de solidité financière de « A++ » de la part de A.M. Best et « AA » de la part de Standard & Poor's (« S&P »). Les deux notes sont assorties d'une perspective stable.

Conformité

Le respect de la réglementation, des normes juridiques et éthiques est une priorité élevée pour Chubb et CEG, et la fonction de conformité joue un rôle de supervision important à cet égard. Une déclaration annuelle du Code de conduite de Chubb est exigée de tous les employés et administrateurs.

En tant que filiale importante de Chubb Limited, société cotée aux États-Unis, l'environnement de contrôle financier dans lequel sont établis les états financiers selon les normes comptables américaines est soumis aux exigences de la législation américaine Sarbanes-Oxley. CEG a formalisé la documentation et testé les contrôles pour permettre à Chubb Limited de satisfaire aux exigences de la législation.

CEG s'engage également à remplir ses autres obligations en matière de conformité, y compris le respect des politiques axées sur le client, conformément aux principes réglementaires, et utilise divers indicateurs pour évaluer sa performance.

La société emploie une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour gérer ses responsabilités en matière de réglementation et de conformité et vise à fonctionner selon des normes élevées. CEG reconnaît et apprécie ses relations avec les régulateurs de chacune de ses juridictions et engage un dialogue et une communication ouverts pour traiter et résoudre tout problème.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

**Rapport de gestion
au 31 décembre 2023**
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Conformément à la circulaire FFA du 22 mai 2017, les délais fournisseurs présentés ci-dessous n'incluent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Echéances de retard						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du total des achats de l'année						
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Pas de calcul tardif, Factures payées comptant					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Echéances de retard						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L 441-6					

Rapport de gouvernance au 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration présente dans la présente section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Gouvernance

Chubb European Group SE (CEG) dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'activité.

CEG exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR et conformément au droit français.

Le Conseil se réunit sur une base trimestrielle et à des fins spécifiques pour s'acquitter de ses responsabilités. En 2023, le Conseil s'est réuni six fois. Les questions réservées au Conseil sont de déterminer la stratégie de l'entreprise et de superviser sa mise en œuvre, de surveiller les intérêts des principales parties prenantes et de maintenir une gouvernance saine via la supervision de structures de gestion solides, y compris le suivi stratégique, des risques et des contrôles.

La composition du Conseil fait l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que la composition et l'expertise disponible restent adaptées aux besoins actuels de la société. Au 31 décembre 2023, le Conseil était composé de six administrateurs non exécutifs, dont Lord Turner en tant que Président indépendant et de trois administrateurs exécutifs. Au cours de l'exercice, Benoit Chasseguet a remplacé Véronique Brionne et Hilda Toh a remplacé Mark McCausland le 10 mai 2023. Jin Lee a remplacé Annette Donselaar avec effet au 31 décembre 2023. Les opérations courantes de la société sont sous la direction du Directeur général et des éventuels Directeurs généraux adjoints qui peuvent être nommés ; ceux-ci sont autorisés par le Conseil, conformément au Code de commerce, à représenter la société dans tous ses rapports avec les tiers. En vertu des exigences françaises, il doit y avoir au moins un directeur général adjoint, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit également membre du Conseil. Sara Mitchell a été Directrice générale tout au long de l'année 2023 et il y a actuellement deux Directeurs généraux adjoints, Benoit Chasseguet et Mark Roberts, tous deux membres du Conseil.

Outre les changements apportés au Conseil, les principales activités non courantes du Conseil au cours de l'exercice ont inclus, i) les réclamations et les provisions relatives aux pertes aéronautiques résultant du conflit russo-ukrainien, ii) la recommandation de paiements de dividendes aux actionnaires et la convocation d'assemblées générales en avril et septembre 2023, iii) les propositions de la succursale britannique de la société pour gérer ses passifs au titre du Financial Services Compensation Scheme au Royaume-Uni, iv) la délégation de pouvoir au Directeur général pour accorder des garanties de contrepartie différée en vertu de l'article L.224-35 alinéa 4 du Code de commerce en relation avec l'activité de caution entreprise par la société et v) les mesures visant à répondre aux conclusions de l'examen par l'ACPR de l'activité de téléphonie mobile de la société en France. Il a également approuvé les modifications apportées à la documentation relative au modèle interne de la société, aux politiques et cadres du conseil, aux déclarations d'appétit pour le risque et aux accords relatifs à l'externalisation du service à la clientèle, aux modifications apportées au siège social de Londres et aux anciens régimes de retraite. Le Conseil a terminé son examen annuel de la gouvernance, confirmant que les dispositions étaient toujours appropriées.

Le Conseil a reçu des rapports réguliers sur l'état des résultats de l'activité, les plans d'activité et de fonction, les ressources, l'évolution des environnements de risque et réglementaire, la conduite des consommateurs, la conformité réglementaire, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion annuelle est consacrée à la stratégie commerciale de la société.

En tant que SE, la société est tenue de tenir des assemblées générales pour ses actionnaires et au cours de l'année 2023, une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 avril 2023. Les actionnaires décident d'approuver les comptes annuels 2022, les conventions réglementées et la distribution d'un dividende. Une deuxième assemblée générale s'est tenue le 28 septembre 2023 pour approuver un deuxième et dernier acompte sur dividende au titre de l'exercice clos en 2022. Les élus du Comité d'entreprise français ont été invités à participer à toutes les assemblées du conseil et des actionnaires au cours de l'année 2023. Le Conseil a reçu des rapports réguliers sur l'état d'avancement des résultats de l'activité, les plans d'activité et de fonction, les ressources,

Rapport de gouvernance au 31 décembre 2023

l'évolution des environnements de risque et réglementaire, sur la conduite des consommateurs, la conformité réglementaire, la résilience, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion annuelle est consacrée à la stratégie commerciale de la société. En outre, le Conseil a mené des analyses approfondies sur la cybersécurité de l'information et les cyberproduits proposés par Chubb. Elle a également bénéficié d'une formation de remise à niveau sur Solvabilité II et le modèle interne.

Le Conseil a délégué un certain nombre de sujets à des comités.

Le **Comité d'audit et des risques** (le « Comité ») est composé d'administrateurs non exécutifs et ses responsabilités sont incluses dans le Règlement intérieur de la société. Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023.

Le Comité a examiné et formulé des recommandations au Conseil sur des domaines tels que la validation des calculs de solvabilité, les contrôles internes, l'information financière, les questions actuarielles et l'audit externe. En outre, il a supervisé et conseillé le Conseil sur les expositions aux risques émergents, y compris le risque d'inflation et de taux d'intérêt, les pressions sur les ressources et le plan de mise en œuvre pour satisfaire aux nouvelles exigences de la Financial Services Authority en matière de droits de consommation. Il a examiné les mises à jour du cadre de gestion des risques et des questions de solvabilité et de capital. Il a également veillé à ce que les risques et les contrôles de l'activité soient enregistrés et surveillés.

Le Comité a reçu des rapports trimestriels des fonctions conformité, conduite, gestion des risques, actuariat et finance et de l'audit interne. D'autres rapports réguliers comprenaient des mises à jour sur les indicateurs d'évaluation interne du risque et de la solvabilité de la société, ce qui contribue à fournir une vue d'ensemble indépendante de l'évaluation du risque par la direction.

En ce qui concerne le processus d'audit externe, le Comité a surveillé la nature et l'étendue des travaux d'audit des états financiers statutaires et des autres exigences de rapport externe. Le Comité a reçu des rapports réguliers du commissaire aux comptes et le Président du Comité et le Président du Conseil ont rencontré régulièrement le commissaire aux comptes sans la présence de la direction.

Dans le cas de la fonction d'audit interne, le rôle du Comité consistait à convenir et à surveiller, en collaboration avec la fonction d'audit du groupe, la nature et l'étendue des travaux à réaliser par l'équipe d'audit interne et la disponibilité de ressources suffisantes. Le Comité a reçu des rapports réguliers de l'audit interne et le Président du Comité et le Président du Conseil ont rencontré régulièrement le Responsable de l'audit interne sans la présence de la direction.

En outre, les administrateurs non exécutifs indépendants ont rencontré le Directeur des risques sans la présence de la direction.

Le rôle du Comité vise à fournir au Conseil et à la direction du groupe Chubb l'assurance que les systèmes de contrôle interne, jugés appropriés par la direction pour une gestion prudente de l'activité, fonctionnaient comme prévu. À tout moment, le Comité est tenu de remettre en question tout aspect de ces processus qu'il considère comme une pratique faible ou mauvaise.

Au cours de l'année 2023, le Comité a notamment examiné (i) l'évolution de la volatilité des taux d'intérêt, (ii) l'application réglementaire de la succursale britannique et le plan d'urgence de la Société pour atténuer la taille de la succursale britannique et la proximité de ses passifs par rapport à la limite du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni, (iii) l'impact du changement climatique et la manière dont la société respectait ses exigences environnementales, sociales et de gouvernance, et (iv) le respect des exigences du nouveau représentant désigné, de la résilience opérationnelle et des obligations des consommateurs. Le comité des risques de souscription rend compte tous les trimestres au comité d'audit et des risques. Le comité de pilotage de la gouvernance des données rend compte également au Comité d'audit et des risques.

Le **Comité de direction** de la société supervise la gestion quotidienne des opérations commerciales et de la performance et assiste le Directeur général et le Directeur général adjoint dans la supervision des stratégies opérationnelles et des décisions décidées par le Conseil. Ce comité a pour objet d'assister le Directeur général dans l'exercice de ses missions en matière de suivi des délégations. Au cours de l'année 2023, il s'est réuni tous

Rapport de gouvernance au 31 décembre 2023

les trimestres sur une base formelle. Le Comité de Direction est également responsable du pilotage des activités des fonctions support, des réseaux d'agences, des groupes de pilotage clés et des comités de soutien qui font partie de la gouvernance de la société. Il s'agit notamment de l'examen des pouvoirs délégués, du capital financier et du crédit, des réserves, des investissements, du pilotage du modèle interne, du pilotage informatique et de la conduite des tiers. Au cours de l'année 2023, le comité de gouvernance de la cybersécurité a été mis en place et a également fait l'objet d'un rapport au Comité de Direction, qui a reçu le rapport des métiers et fonctions et des comités de soutien.

Le Groupe de gestion de la Succursale britannique de la Société est un comité dédié à la supervision de la succursale britannique et dispose de deux sous-comités qui lui sont rattachés : la supervision des produits UKI et le pilotage de la résilience opérationnelle. Des réunions formelles de la succursale britannique se tiennent tous les trimestres. Il existe également un forum de la succursale turque, un comité d'audit et des risques de la succursale turque et le Comité de supervision de la gestion italien. La composition et les responsabilités de chacun sont détaillées dans leur mandat.

CEG dispose d'un **Comité du Conseil chargé des affaires courantes** qui s'est réuni ponctuellement entre les réunions formelles du Conseil pour examiner l'autorisation de questions commerciales de nature administrative ou courante lorsque la documentation d'approbation est requise entre les réunions trimestrielles du Conseil et des Comités. Ses activités font l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion trimestrielle du Conseil.

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023

Nom du Directeur	Nom de l'autre organisation	Rôle	Pays de constitution
Jonathan Adair Turner	ChubbLife Europe SE	Président et Administrateur	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Président et Administrateur	Royaume-Uni
	Commission de la transition énergétique	Président de la Commission des transitions énergétiques	Royaume-Uni
	Chambre des Lords	Membre indépendant	Royaume-Uni
	Institute for New Economic Thinking	Senior Fellow	États-Unis
	OakNorth Bank Limited	Conseiller du Directeur général et président à compter du 1er janvier 2024	Royaume-Uni
	Envision	Conseiller du Conseil d'administration	Royaume-Uni
	Envision AESC	Administrateur de la filiale Japon	Royaume-Uni
Benoit Chasseguet	ChubbLife Europe SE	Administrateur	France
Miriam Connole	ChubbLife Europe SE	Administratrice	France
	Chubb International Investments Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
David Furby	ChubbLife Europe SE	Administrateur	France
	Chubb European Holdings Limited	Administrateur	Royaume-Uni
	Chubb Services UK Limited	Administrateur	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administrateur	Royaume-Uni
	London Market Group	Administrateur	Royaume-Uni
Ken Koreyva	ACE INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb Bermuda Insurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administrateur	Bermudes

Rapport de gouvernance au 31 décembre 2023

	Chubb Life Europe SE	Administrateur et Président du Comité d'audit et des risques	France
	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Administrateur	Suisse
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Administrateur	Suisse
	Chubb Tempest Life Reinsurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb Tempest Reinsurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Centre médical Shore Memorial, Somers Point, NJ	Administrateur	États-Unis – New Jersey
Sara Mitchell	ChubbLife Europe SE	Administratrice	France
Sian (Kate) Richards	ChubbLife Europe SE	Administratrice	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
David (Mark) Roberts	Insurance Industry Charitable Foundation	s.o.	s.o.
Hilda Toh	s.o.	-	-

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 - 2e du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, la Société et ses filiales, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CEG SE, et, d'autre part, une autre société dont CEG SE détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations en cours et conclues à des conditions normales.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration (articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Aucun

Modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration de CEG SE a décidé que les fonctions de Directeur général/Président seraient dissociées de celles de Président du Conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2023.

BILAN
au 31 décembre 2023

ACTIF (K€)	2023	2022
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège	0	0
2. Immobilisations incorporelles	130 861	133 038
3. Investissements :	7 074 900	6 770 243
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Parts dans des sociétés liées et dans des sociétés liées par des participations	0	0
3c. Autres investissements	7 074 900	6 770 243
3d. Créances sur espèces déposées chez les cédantes	0	0
4. Investissements représentant les provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	0	0
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	6 319 295	5 625 947
5a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	962 531	858 411
5d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	5 295 574	4 695 560
5f. Provisions pour bonus et ristournes (non-vie)	0	0
5g. Provisions pour égalisation	0	0
5i. Autres provisions techniques (non-vie)	61 190	71 976
6. Créances	2 966 242	2 810 763
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscriptions de substitution	1 338 725	1 236 885
6aa. Primes restant à émettre	89 828	87 893
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscription de substitution	1 248 897	1 148 992
6b. Créances nées des opérations de réassurance et cessions de sous-secteurs	781 751	659 005
6c. Autres créances	845 766	914 873
6ca. Personnel	1 523	1 610
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	158	640
6cc. Débiteurs divers	844 085	912 623
6d. Capital appelé non versé	0	0
7. Autres actifs	334 987	465 526
7a. Immobilisations corporelles	34 155	22 180
7b. Comptes courants et trésorerie	300 832	443 346
7c. Actions ou certificats propres	0	0
8. Comptes de régularisation actif	420 063	364 249
8a. Intérêts courus et loyers	79 499	69 760
8b. Frais de vente reportés (Vie et non-vie)	259 321	229 171
8c. Autres comptes de régularisation actif	81 243	65 318

BILAN
au 31 décembre 2023

TOTAL DES ACTIFS	17 246 348	16 169 766

PASSIF (K€)	2023	2022
1. Capitaux propres	3 003 306	2 850 218
1a. Capital social ou fonds d'établissement et capital complémentaire ou compte de liaison du siège	896 177	896 177
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Réserves de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	1 294 041	1 268 860
1e. Report à nouveau	0	0
1f. Résultat de l'exercice	813 088	685 181
2. Passifs subordonnés	0	0
3. Provisions techniques brutes	12 138 909	11 281 390
3a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	2 548 720	2 297 935
3d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	9 451 371	8 831 930
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
3g. Réserve d'égalisation	64 037	64 249
3i. Autres provisions techniques (non-vie)	74 781	87 276
5. Provisions (hors techniques)	384	29 274
6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	10 809	10 467
7. Autres passifs :	2 062 397	1 959 476
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et investissements de substitution	48 310	50 833
7b. Dettes nées des opérations de réassurance et cessions de substitution	751 098	623 839
7c. Obligations (y compris obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers les établissements de crédit	89 999	86 229
7e. Autres passifs :	1 172 990	1 198 575
7ea. Titres de créances	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	81 101	74 159
7ed. État, organismes sociaux et collectivités publiques	144 254	199 686
7ee. Créanciers divers ou créanciers	947 635	924 730
8. Comptes de régularisation passif	30 543	38 941
TOTAL DU PASSIF	17 246 348	16 169 766

COMPTE DE RÉSULTAT
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Compte technique assurance non-vie (K€)	2023			2022
	Brut	Cessions et rétrocessions	Net	Net
1. Primes acquises :	6 219 743	2 625 173	3 594 570	3 463 307
1a. Primes	6 499 614	2 749 089	3 750 525	3 560 670
1b. Variation des provisions pour primes non	-279 871	-123 916	-155 955	-97 363
2. Produits des investissements affectés provenant de comptes non techniques	73 123		73 123	241 169
3. Autres produits techniques	0		0	0
4. Coût des sinistres :	-3 278 808	-1 879 555	-1 399 253	-1 635 913
4a. Avantages et charges payés	-2 589 821	-1 216 990	-1 372 831	-1 281 553
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-688 987	-662 565	-26 422	-354 360
5. Dotations aux autres provisions	12 495	10 786	1 709	-162
6. Quote-part de participation	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	-1 519 247	-301 193	-1 218 054	-1 252 859
7a. Coûts d'acquisition	-1 325 871		-1 325 871	-1 056 343
7b. Frais de dossier	-193 376		-193 376	-487 687
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants suppléants		-301 193	301 193	291 171
8. Autres charges techniques	-4 924		-4 924	-6 309
9. Variation de la réserve d'égalisation	0		0	-25 913
RÉSULTAT TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE	1 502 382	455 211	1 047 171	783 320

COMPTE DE RÉSULTAT
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Compte non technique (K€)	2023	2022
1. Résultat technique assurance non-vie	1 047 171	783 320
3. Produits des Investissements :	330 920	602 630
3a. Produits des Investissements	280 970	229 583
3b. Autres produits des investissements	18 554	8 151
3c. Gains provenant de la réalisation des investissements	31 396	364 896
5. Frais d'investissement :	-220 128	-237 223
5a. Gestion interne et externe des investissements et frais financiers	-23 003	-22 237
5b. Autres frais d'investissement	-141	-1 298
5c. Pertes résultant de la réalisation de investissements	-196 984	-213 688
6. Retour sur investissement transféré sur le compte technique non-vie	-73 123	-241 169
7. Autres produits non techniques	0	0
8. Autres frais non techniques	0	0
8a. Charges sociales	0	0
8b. Autres frais non techniques	0	0
9. Résultat exceptionnel	0	0
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Frais exceptionnels	0	0
9c. Correction d'erreur	0	0
10. Participation des salariés	-2 391	0
11. Impôts sur le revenu	-269 361	-222 377
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	813 088	685 181

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1- Principes et méthodes comptables

1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux compagnies d'assurance en application de l'article L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances.
- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.
- Les montants figurant en commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

1.2 - Dérogation aux Principes comptables et changement de présentation du Bilan

1.3 - Description des méthodes comptables

1.3.1 Opérations d'assurance non-vie

1.3.1.1 Primes et sinistres

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de ristournes et aux primes à émettre pour la part acquise au cours de l'exercice.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle ils se produisent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

1.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et provisions pour risques en cours (articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement ANC 2015-11, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la part des primes relative à la couverture du risque de l'exercice ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais administratifs et les frais d'acquisition attribuables à l'exercice) susceptibles de survenir après la clôture de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date est supérieur à la provision pour primes non acquises.

1.3.1.3 Provisions pour sinistres à payer (articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 4° du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

• Provisions pour sinistres :

Il s'agit des provisions correspondant à la valeur estimée des dépenses d'investissement et des coûts internes et externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris le capital de rente. Elles sont estimées

de manière prudente pour faire face aux évolutions défavorables.

Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- **les provisions pour sinistres connus**

Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

Les dossiers de sinistres connus sont valorisés dossier par dossier par le gestionnaire de sinistres au coût réel estimé, en principal et accessoires compris. Pour certaines catégories de risques (Responsabilité Civile Matérielle, Dommages...), les dossiers sont ouverts sur la base d'un prix forfaitaire. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des nouveaux renseignements versés au dossier.

– **provisions pour sinistres à payer non connus**

Elles sont donc complétées par un ajustement technique estimé sur la base de méthodes statistiques telles que des triangles de développement et des analyses complémentaires afin d'obtenir le niveau final de provisions nécessaires.

– **une provision pour frais de gestion des sinistres**

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés dans les années futures pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire concerné. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont présentés dans la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

1.3.1.4 Frais d'acquisition (articles 151-1 du règlement ANC 2015-11 et L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la part des frais d'acquisition non imputable à l'exercice qui est comptabilisée en charge dans l'exercice, compte tenu de la durée résiduelle des contrats et de cinq exercices au maximum. Ils sont déterminés en appliquant, au montant des primes non acquises, le rapport entre les frais d'acquisition, comptabilisés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provisions pour annulations.

L'assiette des primes non acquises tient compte de la probabilité de résiliation visée à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

1.3.1.5 Dispositions d'égalisation (articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

Cette provision est destinée à couvrir les charges exceptionnelles relatives à certains risques cycliques ou aléatoires (aléas climatiques et attentats). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi 74-1114 ainsi que les décrets 75-768 et 86-741 et l'article 39 G du Code général des impôts.

Elle est affectée selon l'ordre d'ancienneté pour compenser les pertes techniques.

Les dotations annuelles qui ne sont pas absorbées par les pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le résultat imposable au cours du onzième exercice suivant l'exercice au cours duquel l'affectation est effectuée.

1.3.1.6 Passifs des contrats de rentes

Les passifs liés aux contrats de rente représentent la valeur actuelle des passifs de la société pour les rentes et accessoires de rente.

Les provisions sont déterminées par le « prix de la rente euro » fixé par la table de mortalité TD 88/90 en utilisant un taux d'actualisation technique, représenté par un maximum de 60 % de la moyenne des 24 derniers mois du TME + 10 bp selon les modalités préconisées par l'ANC.

En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2023 pour ce type de rente est de 1,53 %.

Pour les pensions versées pour les accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le montant est revalorisé conformément à la loi 51-695 du 24 mai 1951 ou à la loi 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte.

1.3.2 Opérations de réassurance

1.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)

La réassurance acceptée est comptabilisée dès réception des comptes transmis par les cédantes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice font l'objet d'une estimation, afin de constater dans les comptes la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par Chubb. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits au cours de l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Les estimations des primes et commissions non perçues des cédantes à la date de clôture sont enregistrées en compte de résultat en contrepartie d'un compte d'actif.

Au total, les primes comptabilisées au cours de l'exercice (prime figurant dans les comptes reçus des cédantes et primes estimées) correspondent au montant estimé prévu lors de la souscription du contrat.

1.3.2.2 Transferts (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées selon les termes des différents traités.

1.3.2.3 Titres donnés en garantie par les réassureurs

Les titres nantis par les réassureurs sont inscrits au hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

1.3.3 Investissements

1.3.3.1 Frais d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation à la clôture de l'exercice

1.3.3.1.1 Titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition, net des revenus courus à l'achat. La différence entre cette dernière et la valeur de remboursement est inscrite au compte de résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

A la clôture de l'exercice, la valeur de réalisation estimée des titres à revenu fixe correspond à leur valeur de cotation au dernier jour de bourse de l'exercice ou à leur valeur de marché.

1.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors produits à recevoir.

Les titres non cotés comprennent les parts de sociétés liées ou avec lesquelles existe un lien de participation au sens des articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les sociétés liées et les liens de participation. Les autres actions sont classées avec les autres investissements non cotés.

Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés et les titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur de marché qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour la société ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs d'Investissement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.3.3.2 Pertes de valeur

1.3.3.2.1 Titres à revenu fixe

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces engagements peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit avéré conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Leur amortissement suit les règles des investissements cotés ou non cotés.

S'agissant des obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée en la comparant aux principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire à la notion de risque de crédit avéré conformément à l'article 123-7 du règlement 2015-11.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1.3.3.2.2 Investissements immobiliers, titres à revenu variable et autres investissements, autres que ceux représentatifs des provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est comptabilisée ligne à ligne si elle présente un caractère durable.

1.3.3.2.2.1 Investissements financiers non cotés

Cela inclut les participations dans les sociétés liées et les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une valorisation ligne à ligne tenant compte de la situation nette et des perspectives de la société. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

1.3.3.2.2.2 Investissements financiers cotés

Une provision pour dépréciation durable est constituée ligne à ligne si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement présente une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère à long terme de la perte latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne d'investissement à la date de clôture précédente ;
- dans le cas d'un investissement non immobilier, l'investissement a été constamment en situation de moins-value latente significative par rapport à sa valeur comptable sur les 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes ;
- il existe des indications objectives que, dans un avenir prévisible, la société ne sera pas en mesure de recouvrer tout ou partie de la valeur historique de l'investissement.

Le critère de dépréciation significative peut généralement être défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité observée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Elle s'applique également, sauf exception, aux actions européennes. Pour les autres titres, ce critère est adapté aux caractéristiques des investissements concernés, notamment en ce qui concerne les OPCVM et les titres non européens.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'une revue spécifique. En cas de dépréciation intrinsèque et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire, le cas échéant.

La valeur d'inventaire des investissements est déterminée en tenant compte de l'intention et de la capacité de la société à détenir les investissements pendant une période de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si la société n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement l'investissement ;
- sur la base d'un montant recouvrable à la période de détention envisagée.

La société n'a pas utilisé d'estimation des montants recouvrables pour déterminer la valeur comptable des investissements. En conséquence, les titres considérés comme dépréciés font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

1.3.3.2.2.3 Provisions pour risques liés aux engagements techniques

La provision pour risque de responsabilité destinée à couvrir les engagements en cas de moins-value globale sur les actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque de paiement sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par l'affectation de la provision pour risque de responsabilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1.3.3.3 Revenus des investissements (article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des investissements comprennent les revenus des investissements financiers. Les autres produits des investissements comprennent les reprises de dépréciations sur actifs financiers (titres non cotés et créances financières notamment) et les produits sur différences de remboursement.

1.3.3.4 Dépenses d'investissement (Plan comptable article 322-1 de l'arrêté 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les coûts par destination interne et externe correspondant au coût de gestion du service financier.

Les autres charges d'investissement concernent les dotations aux provisions sur actifs financiers.

1.3.3.5 Produits de cession d'actifs d'investissement

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées au compte de résultat de l'exercice de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values de cession de titres, la méthode FIFO est appliquée.

1.3.3.6 Produits des investissements affectés

La quote-part des revenus nets des investissements générés par les actifs relatifs aux obligations envers les assurés est transférée au compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé dans l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

1.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale, les charges et produits ont été classés en produits et charges financiers de la manière suivante :

- directement liés aux investissements (classe 2) ;
- indirectement liés à des investissements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales) ;
- dépréciations des filiales.

Les gains et pertes liés aux autres immobilisations sont enregistrés en résultat non technique.

1.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles mentionnées au bilan correspondent principalement aux logiciels et écarts d'acquisition suite à la fusion entre Chubb et ACE. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité.

1.3.5 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Elles sont principalement composées des éléments suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés linéairement de la manière suivante :

<i>Catégorie d'actif</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Autres matériels	jusqu'à 5 ans

1.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie. L'évaluation de la provision est basée sur l'ancienneté des soldes et le profil de risque des sociétés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1.3.7 Frais généraux et commissions

Les frais généraux et commissions, qui sont d'abord comptabilisés selon leur nature, sont ensuite ventilés selon leur destination, selon l'approche suivante :

- l'imputation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, des dépenses directement affectées par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et vérifiables pour les chargements avec plusieurs destinations et pour ceux qui ne peuvent pas être directement affectés.

Les frais généraux et les commissions sont ainsi affectés aux destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres,
- les frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration du contrat
- les coûts affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

1.3.8 Fiscalité

L'impôt constaté au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt exigible de l'exercice conformément aux règles fiscales en vigueur.

1.3.9 Opérations en devises

Ces opérations sont enregistrées en devises.

A la date de clôture, les postes du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les écarts de change sont comptabilisés :

- au bilan pour les écarts de conversion sur les positions structurelles (principalement titres de participation stratégiques, allocations de change aux succursales)
- en gains et pertes de change dans le cas des écarts de change sur les positions de change opérationnelles

1.3.10 Provisions pour risques et charges

Litiges.

Les litiges auxquels la société pourrait être confrontée sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque par la direction.

Cette règle a été appliquée notamment pour les litiges dans différentes juridictions européennes.

1.3.11 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régularisation comprennent principalement la surcote/décote sur obligations et les opérations diverses.

1.4.1 Engagements hors bilan sur opérations sur instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et du règlement CRC 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les sociétés.

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés en comptabilité hors bilan par compensation des comptes de position de change hors bilan et sont ensuite dénoués lors de l'arrêt ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont enregistrés dans un compte spécifique de stratégie de rendement dans des comptes de régularisation et les intérêts afférents à ces appels de marge sont enregistrés en revenus des investissements. Les pertes sont comptabilisées comme des écarts de change réalisés dans les revenus des investissements.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1.4.2 Engagements hors bilan de retraite et assimilés

Définition des plans :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : ils sont caractérisés par des paiements à des organisations qui libèrent l'employeur de toute autre obligation. Il n'y a pas de passif actuariel à ce titre.

Régime à prestations définies : des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies existent pour les salariés de CEG SE en Allemagne, en Irlande et en Espagne. Pour la France, ils correspondent aux régimes de retraite tels que définis dans la convention collective des compagnies d'assurance.

La société gère un petit nombre de régimes de retraite à prestations définies par capitalisation en Europe, dont les actifs sont détenus dans des fonds distincts gérés en fiducie. L'actif ou le passif hors bilan des régimes de retraite correspond à la valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actuelle des passifs du régime.

Le coût des régimes de retraite est analysé entre le coût des services rendus, le coût des services passés et le rendement net attendu des régimes de retraite. Le coût des services rendus correspond à la valeur actualisée des avantages acquis par les employés actifs au cours de chaque période. Le coût des services passés, qui correspond aux services rendus par les employés au cours d'exercices antérieurs et résultant au cours de l'exercice en cours de l'introduction ou de l'amélioration des prestations de retraite, est comptabilisé au compte de résultat de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits à l'augmentation des prestations.

Le rendement net attendu comprend le rendement attendu des actifs du régime de retraite moins les intérêts sur les passifs du régime.

Les gains et pertes actuariels découlant des évaluations et de la mise à jour des dernières évaluations actuarielles pour refléter les conditions à la date du bilan sont inclus dans l'état du résultat global de la période.

La société fournit également une garantie à un régime de retraite à prestations définies détenu par Chubb Services UK Limited. Le plan étant actuellement en situation d'actif net, aucun passif n'a été comptabilisé par CEG.

Engagement sur les passifs hors bilan K€uros	31/12/2023	31/12/2022
Allemagne	(7 020)	(11 811)
Irlande	—	2 900
Espagne	8	10
France	2 001	2 320
Total	(5 011)	(6 581)

Hypothèses actuarielles

Hypothèse	Allemagne		Irlande		Espagne		France	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	3,61 %	4,24 %	s.o.	4,24 %	3,22 %	4,24 %	3,57 %	4,24 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	64 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	s.o.	2,50 %	2,25 %	2,50 %	5,00 %	2,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	s.o.	2,00 %	s.o.	2,00 %	s.o.	2,00 %
Rotation							11 %	9 %

1.4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun.

1.4.4 Rémunération des membres de l'équipe de gestion

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la société.

Annexes du bilan
31 décembre 2023

NOTES DE BILAN

Niveau B1 : Mouvements - Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2023				31/12/2023
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	204 360	8 623	—	6 489	219 472
Total	204 360	8 623	—	6 489	219 472
	Dotations aux amortissements	Amortissements et dépréciations	Reprises sur amortissements et dépréciations	Transferts	Dotations aux amortissements
	01/01/2023				31/12/2023
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	71 322	4 878	—	12 411	88 611
Total	71 322	4 878	—	12 411	88 611
Valeur nette	133 038	3 745	—	-5 922	130 861

B2 : Immobilisations corporelles d'exploitation

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2023				31/12/2023
Modalités					
Matériel de transport	52	—	—	—	52
Matériel de bureau et informatique	10 545	396	—	2 097	13 038
Mobilier	29 621	4 936	—	10 435	44 992
Autres immobilisations corporelles non amortissables	—			—	—
Immobilisations en cours					
Dépôts et cautionnements				—	
Total	40 218	5 332	—	12 532	58 082

Annexes du bilan

31 décembre 2023

	Amortissements	Dotation aux amortissements	Dépréciation des rachats	Transferts	Amortissements
	01/01/2023				31/12/2023
Modalités					
Matériel de transport	52	0	0	0	52
Matériel de bureau et informatique	3 452	799	0	331	5 582
Mobilier	14 534	472	0	287	18 293
Total	18 038	1 271	0	618	23 927
Valeur nette	22 180	4 061	0	914	34 155

B3 : Évolution de l'investissement

	Valeur brute	Écritures	Sortie	Variation du taux de change	Valeur brute
	01/01/2023				31/12/2023
Terrains et constructions					
Participations dans des sociétés liées et des sociétés liées par un lien de participation					
Autres investissements	6 770 243	2 635 151	-2 269 400	-61 094	7 074 900
Créances espèces déposées auprès des cédantes					
Total	6 770 243	2 635 151	-2 269 400	-61 094	7 074 900

Annexes du bilan
31 décembre 2023

B4 : Etat récapitulatif des investissements et instruments financiers à terme (en milliers d'€uros)

I - Instruments d'investissement et instruments à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments à terme)	au 31/12/2023		
	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1. Investissements immobiliers et investissements immobiliers en cours			
2. Actions et valeurs mobilières à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 252	8 252	16 292
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	171 916	171 916	171 916
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 391 665	6 392 163	6 048 661
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres emprunts et instruments assimilés	503 067	506 650	485 740
8. Dépôts auprès des cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), garanties en espèces et autres investissements			
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte			
11. Autres instruments à terme			
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement sur instruments à terme			
Prévisions d'investissement en instruments à terme			
Stratégie de rendement des instruments à terme			
Instruments à terme autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	7 074 900	7 078 981	6 722 609
Dont total Instruments à terme	—	—	—
Dont total investissements cotés	6 950 124	6 953 869	6 598 639
Dont total investissements non cotés	124 776	125 112	123 970
Dont total des investissements	7 074 900	7 078 981	6 722 609

Annexes du bilan

31 décembre 2023

B5 : Investissements et instruments financiers à terme (détail des rubriques 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)

	au 31/12/2023		
	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
a) dont			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	6 391 665	6 392 163	6 048 661
dont décote non encore amortie	-84 712	0	0
prime de remboursement non récupérable	754 200	673 401	662 669
Investissements évalués conformément à l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	13 747	13 417	11 279
dont décote non encore amortie			
prime de remboursement non récupérable			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont			
Valeurs attribuables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 074 900	7 078 981	6 722 609
Actifs adossés à des engagements envers des fonds de pension ou couvrant des fonds d'investissement gérés			
Avoirs déposés auprès des cédants (dont avoirs déposés auprès des cédants dont la société s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques particulières des autres activités en France			
Autres affectations ou non assignées			
c) dont			
Investissements et instruments à terme émis dans des pays de	6 997 643	7 005 402	6 646 679
Investissements et instruments à terme émis dans des pays hors OCDE	77 257	73 580	75 930

Annexes du bilan

31 décembre 2023

B6 : Etat des échéances des créances

Créances	Part de moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part de plus de 5 ans	Total brut	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Crédits	0			0		
Autres immobilisations financières	0			0		
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 322 550	19 378	-3 203	1 338 725		1 338 725
Créances nées d'opérations de réassurance	708 655	71 472	1 624	781 751		781 751
Personnel	1 523			1 523		1 523
Etat, organismes sociaux	158			158		158
Débiteurs divers	0			0		
Filiales	0			0		
Impôts différés actifs	0			0		
Produits à recevoir	0			0		
Charges constatées d'avance	0			0		
Intérêts et loyers courus	0			0		
Divers	844 085			844 085		844 085
Total	2 876 971	90 850	-1 579	2 966 242	0	2 966 242

B7 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	Valeur brute	Variations	Valeur brute
	01/01/2023		31/12/2023
Intérêts courus et loyers	69 760	9 739	79 499
Frais d'acquisition reportés	229 171	30 150	259 321
Impôts différés actifs			
Charges constatées d'avance			
Différences sur prix de remboursement à recevoir	16 150	16 737	32 887
Produits à recevoir	49 168	-812	48 356
Divers			
Total	364 249	55 814	420 063

B8 : Capitaux propres

	01/01/2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autre	Réserves distribuées	31/12/2023
Capitaux propres	896 177					896 177
Primes liées au capital social	0					0
Autres réserves	1 268 860	685 181			-660 000	1 294 041
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice	685 181	-685,181	813 088			813 088
Total général I + II + III	2 850 218	0	813 088	0	-660 000	3 003 306

Annexes du bilan

31 décembre 2023

B9 : Composition de l'actionnariat

Sociétés	Nombre d'actions	Valeurs	Droit de vote
Chubb European Holdings Limited	896 087	896 087	100 %
Chubb EU Holdings Limited	0	0	— %
Total	896 087	896 087	100 %

Valeur nominale de l'action : 1 euro

B10 : Réserves

	01/01/23	Variations	31/12/23
Provisions pour litiges	29 274	-28 890	384
Provisions pour investissement			
Provisions pour engagements IFC			
Total	29 274	-28 890	384

B11 : Etat des échéances des dettes

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	48 310	0	0	48 310
Dettes nées d'opérations de réassurance	712 108	37 133	1 857	751 098
Dettes envers les établissements de crédit	89 999			89 999
Emprunts, dépôts et cautionnements	0			
Dépôts espèces reçus des cessionnaires	0			
Fonds de participation	0			
Personnel	81 101			81 101
Etat, organismes sociaux	144 254			144 254
Créditeurs divers	947 635			947 635
Filiales	0			
Produits constatés d'avance	0			
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0			
Total	2 023 407	37 133	1 857	2 062 397

B12 : Comptes de régularisation

	01/01/23	Variations	31/12/23
Amortissement des différences de prix de	38 941	-8 398	30 543
Comptes d'attente et comptes à régulariser			
Total	38 941	-8 398	30 543

Annexes du bilan

31 décembre 2023

B13 : Analyse des provisions techniques non-vie

	2023			2022		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes émises non acquises	2 548 720	962 531	1 586 189	2 297 935	858 411	1 439 524
Provisions pour risques en cours						
Provisions pour sinistres	9 451 371	5 295 574	4 155 797	8 831 930	4 695 560	4 136 370
Prévisions d'appel						
Autres provisions techniques	74 781	61 190	13 591	87 276	71 976	15 300
Réserve d'égalisation	64 037	0	64 037	64 249	0	64 249
Total général	12 138 909	6 319 295	5 819 614	11 281 390	5 625 947	5 655 443

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimée des capitaux et charges, internes et externes, nécessaires au règlement de l'ensemble des sinistres survenus et non encore réglés, y compris le capital constitutif des rentes.

Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à des évolutions défavorables.

Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

Passifs subordonnés.

Il n'y a pas de dette subordonnée au bilan de la Société à la date de clôture.

Opérations avec les sociétés liées et les sociétés dans lesquelles la société a une participation

Non applicable

B14 : Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	dont écart de change	Passifs en devises	dont écart de change
Euro	6 725 542		6 730 322	
Dollar US	4 758 338		4 758 312	
Franc suisse	18 784		18 787	
Livre Sterling	4 914 714		4 914 880	
Autres devises	828 970		824 047	
Total	17 246 348		17 246 348	

Annexes du bilan

31 décembre 2023

B15 : Engagements hors bilan

K€	31/12/2023			31/12/2022		
	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres
Engagements reçus hors réassurance						
Avals, garanties et location						
Coût des services passés sur statut commun IFC						
Fonds d'indemnités de fin de carrière						
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés						
Indemnités de fin de carrière - retraite						
			25 478			6 581
Statut commun contribution CETR						
Autres passifs sur titres, actifs ou revenus						
			88 744			103 063
Titres reçus en garantie des cessionnaires et rétrocessionnaires						
			37 265			32 817
Valeurs livrées par les organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Actifs appartenant à des fonds de pension						
Autres titres détenus pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

Annexes du compte de résultat
31 décembre 2023

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

R1 : Paiements de sinistres effectués depuis l'exercice d'accident et dans la provision pour sinistres en cours (bruts de réassurance)

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2021	2022	2023
2021 Règlements	671 796		
Provisions	2 148 295		
Total des sinistres (S)	2 820 091		
Primes acquises (P)	5 109 953		
Pourcentage (S/P)	55,19 %		
2022 Sinistres payés	657 683	608 498	
Provisions pour sinistres	-508 036	2 623 441	
Total des sinistres (S)	149 647	3 231 939	
Primes acquises (P)	63 121	5 602 633	
Ratio de sinistralité (S/P)	237,08 %	57,69 %	
2023 Sinistres payés	373 619	642 319	680 389
Provisions pour sinistres	-541 263	-425 957	2 596 144
Total des sinistres (S)	-167 644	216 362	3 276 533
Primes acquises (P)	59 128	6 778	6 046 582
Ratio de sinistralité (S/P)	-283,53 %	3 192,12 %	54,19 %

Annexes du compte de résultat

31 décembre 2023

R2 : Produits et charges des investissements

	Dans les sociétés liées			Autres			Total		
	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total
Produits des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)									
Produits des investissements immobiliers									
Produits des autres investissements				283 797	178 687	105 110	283 797	178 687	105 110
Autres produits financiers (commissions, frais)				18 554	141	18 413	18 554	141	18 413
Produits financiers : total poste III 3				302 351		302 351	302 351		302 351
Charges financières : total poste III 5					178 828	178 828		178 828	178 828
Total des produits et charges des investissements				302 351	178 828	123 523	302 351	178 828	123 523

R3 : Répartition des primes brutes par zone géographique

	2023	2022
France	840 834	732 199
CEE (hors France)	1 995 283	1 807 514
Hors CEE	3 663 497	3 474 526
Total des primes brutes	6 499 614	6 014 239

R4 : Montant des commissions

	2023	2022
Commissions commerciales directes	892 376	841 775
Commissions d'acceptation	181 751	181 621
Total	1 074 127	1 023 396

R5 : Analyse des charges de personnel

	2023	2022
Salaires	310 184	285 392
Cotisations au fonds de pension	31 947	29 010
Charges sociales	60 788	54 880
Autres	28 830	38 933
Total	431 749	408 215

R6 : Personnel

Effectif moyen par catégorie	2023	2022
Non cadres	2 987	2 941
Cadres dirigeants	901	864
Total	3 888	3 805

Annexes du compte de résultat

31 décembre 2023

R7 : Frais de certification des comptes et autres services

	2023	2022
	PWC	PWC
Commissaire aux comptes		
Certification des comptes	2 119	1 710
Autres services	138	58
Total	2 257	1 768

R8 : Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2023	2022
Gains sur cessions d'actifs		
Reprises de dépréciations sur actifs circulants		
Sortie de la réserve de capitalisation du SI		
Reprises de provisions pour litiges		
Récupération sur contrôle fiscal et URSSAF		
Autre	0	0
Total	0	0

Charges non techniques	2023	2022
Moins values de cession d'actifs		
Frais de traitement bancaire		
Dépréciation des actifs circulants		
Dotation à la réserve de capitalisation du SI		
Provisions pour litiges		
Autres charges	0	0
Contrôle fiscal et URSSAF		
Total	0	0

R9 : Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2023	2022
Reprises de provisions pour investissements		
Autres produits exceptionnels	0	0
Total	0	0

Charges exceptionnelles	2023	2022
Amortissements exceptionnels RSI		
Autres charges exceptionnelles		
Total	0	0

R10 : Analyse des charges fiscales

	2023			2022		
	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total
Liés aux Opérations Courantes	263 308	6 053	269 361	205 246	17 131	222 377
Liés aux produits et charges exceptionnels			0			0
Total	263 308	6 053	269 361	205 246	17 131	222 377

**Rapport du commissaire aux comptes indépendant
31 décembre 2023**

AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

Les états financiers de CEG SE sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les états financiers consolidés de CHUBB Limited (Bärengasse 32, CH-8001 Zurich, Suisse).

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb European Group SE (« CEG »), est la société holding de droit suisse du Groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le Groupe de sociétés Chubb (« Chubb ») constituent une organisation mondiale d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2023, Chubb Limited détenait un actif total de 228,7 milliards \$ et des capitaux propres de 59,5 milliards \$. Elle est cotée à la Bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie du S&P 500. La société possède des bureaux de direction à Zurich, New York, Londres et d'autres sites, et emploie environ 31 000 personnes dans le monde.